

## DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Liberté Égalité Fraternité

Bureau de l'appui territorial et des politiques économiques et sociales Secrétariat de la CDAC Rouen, le 03 || 11 2020

Arrêté préfectoral n°2020/06 du 0 3 JUIL 2020 portant habilitation de la SARL COGEM en vue d'établir les certificats de conformité des demandes d'autorisation d'exploitation commerciale pour le département de la Seine-Maritime.

# Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime Officier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

## VU:

- le code de commerce et notamment les articles L 752-23 et R 752-44-2 à R 752-44-6 ;
- la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;
- le décret n° 2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la procédure devant la commission nationale d'aménagement commercial et au contrôle du respect des autorisations d'exploitation commerciale ;
- le décret n° 2019-563 du 7 juin 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commerciales et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale ;
- l'arrêté ministériel du 28 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour établir le certificat de conformité mentionné au premier alinéa de l'article L752-23 du code de commerce ;
- le décret du président de la république en date du 1<sup>er</sup> avril 2019 nommant monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- l'arrêté préfectoral n° 19-153 du 13 septembre 2019 portant délégation de signature à Monsieur Vincent NATUREL, sous-préfet, secrétaire général adjoint de la préfecture de la Seine-Maritime;

Préfecture de la Seine-Maritime 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX 02 32 76 51 61

Courriel: pref-secretariat-cdac@seine-maritime.gouv.fr

- la demande d'habilitation déposée le 4 juin 2020 par la SARL COGEM, dont le siège social est situé 6 D rue Hippolyte Mallet - 63130 ROYAT, représentée par Monsieur Jacques GAILLARD en sa qualité de gérant, en vue d'établir les certificats de conformité des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale pour le département de la Seine-Maritime;

sur proposition du secrétaire général adjoint de la préfecture de la Seine-Maritime.

### ARRETE

## Article 1:

L'habilitation n° HCC/76/2020/06 de la SARL COGEM, dont le siège social est situé 6 D rue Hippolyte Mallet - 63130 ROYAT, représentée par Monsieur Jacques GAILLARD en sa qualité de gérant, en vue d'établir les certificats de conformité des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale pour le département de la Seine-Maritime est accordée à compter du 03 juillet 2020.

#### Article 2:

La présente habilitation est valable sur l'ensemble du département de la Seine-Maritime, pour une durée de 5 ans, sans renouvellement tacite.

#### Article 3:

La personne affectée à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation est la suivante :

- Monsieur GAILLARD Jacques.

## Article 4:

L'habilitation peut être retirée par le préfet si l'organisme ne remplit plus les conditions d'obtention, de mise à jour ou d'exercice mentionnées à l'article R 752-44-2.

#### Article 5:

Monsieur le secrétaire général adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet de la Seine-Maritime et par délégation le secrétaire général adjoint,

Vincent NATUREL

Courriel: pref-secretariat-cdac@seine-maritime.gouv.fr